

Nominations statutaires

2. Renouvellement du Conseil d'administration – complément d'information (liste des candidats-administrateurs)

La première Assemblée générale après l'installation des nouveaux conseils communaux procède au renouvellement du Conseil d'administration conformément au prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (article 1523-15 du CDLD) et des statuts d'ORES Assets (article 14 des statuts).

Les règles de composition du Conseil d'administration d'ORES Assets sont les suivantes – (article 14 des statuts):

- 20 membres – de sexe différent- ;
- 2/3 (soit 13 membres) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux ; les 7 autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas) ;
- répartis politiquement sur la base d'une double proportionnelle visée à l'article 14 des statuts - à savoir clé d'Hondt sur 9 mandats et clé d'Hondt pondérée sur les 11 restants -
- répartis géographiquement en sorte que chaque secteur géographique ait au moins un administrateur nommé sur proposition des associés communaux ;

La répartition politique du Conseil d'administration établie sur la base des apparentements au 1^{er} mars 2019 est la suivante : sur les 20 mandats : 8 PS – 6 MR – 4 CDH – 2 Ecolo soit :

sur les 13 mandats représentant les communes : 5 PS – 4 MR – 3 CDH – 1 Ecolo

sur les 7 mandats représentant les IPF : 3 PS – 2 MR – 1 CDH – 1 Ecolo

20 candidatures définitives viennent de nous parvenir.

Sont candidats :

Mmes Elodie BELLEFLAMME, Anne-Caroline BURNET, Nathalie DEMANET, Ludivine GAUTHIER, Danièle STAQUET, Florence VAN HOUT, Anne VEREECKE

MM. Yves BINON, Claude BULTOT, Hadelin DE BEER, Karl DE VOS, Didier DONFUT, Raphaël DURANT, André DUTHY, Christian FAYT, Michel FRANCEUS, Roger FRANSSEN, Alain GILLIS, Philippe LEFEBVRE, Jean-Claude MEURENS